

LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN ÎLE-DE-FRANCE



FÉVRIER 2017

2.16.020



www.iau-idf.fr



IAU

INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

* Île de France

LES ETUDIANTS ETRANGERS

DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
EN ÎLE-DE-FRANCE

Février 2017

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
<http://www.iau-idf.fr>

Directeur général : Fouad Awada
Département Habitat et Société : Anne-Claire Davy, directrice par interim
Étude réalisée par Corinne de Berny
Illustrations réalisées par Yoann Fonteneau
N° d'ordonnancement : 2.16.020

Crédit photo de couverture : C. Doutré/BaSoH/IAU îdF

En cas de citation du document, merci d'en mentionner la source : Auteur (nom, prénom) / Titre de l'étude / IAU îdF / année

Sommaire

Introduction	2
Une région très attractive auprès des étudiants étrangers	2
Des étudiants durablement installés dans la région	2
Des origines géographiques stables depuis 5 ans	3
Un choix de filières longues de formation	4
Plus de la moitié pense trouver son premier emploi en Île-de-France	6
Des étudiants davantage demandeurs d'accompagnement	7
Des difficultés à trouver un logement indépendant	7
Un accès à la capitale inégal selon l'origine	8
La majorité des étudiants étrangers exerce aussi une activité rémunérée	9
Pour une région attractive et accueillante	11
Annexes	12
Bibliographie sommaire	12
Les sources	13
Suivre des études supérieures en France : les différentes procédures	15

Introduction

En 2014, la France est le quatrième pays d'accueil des étudiants en mobilité diplômante dans le monde et le premier des pays non anglophones, derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie¹. C'est vers l'Île-de-France que beaucoup se dirigent : plus de 100 000 étudiants étrangers sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien.

La note suivante dresse un portrait de ces étudiants de nationalité étrangère en s'appuyant principalement sur les enquêtes du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le recensement de la population de l'Insee, et l'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante sur les Conditions de vie des étudiants.

Une région très attractive auprès des étudiants étrangers

Sur les 310 000 étudiants de nationalité étrangère inscrits en France en 2015-2016, 107 000 (soit 35 %) sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien. Trois autres régions dépassent 25 000 étudiants étrangers accueillis, mais restent très en-deçà de l'Île-de-France : Auvergne-Rhône-Alpes (40 000), Occitanie (29 000) et Grand Est (26 000).

Cependant, depuis 10 ans, l'attractivité des établissements de province s'est accrue plus rapidement qu'en Île-de-France. Le poids de la région est ainsi passé de 39 % en 2004 à 35 % en 2014².

Les étudiants de nationalité étrangère représentent 16 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans la région. C'est dans l'académie de Paris qu'étudient la plupart d'entre eux (58 000).

Nombre d'étudiants de nationalité étrangère en Île-de-France en 2004 et en 2014

Académie	2004	2014	En % / France	En % de l'ensemble des étudiants	Evolution 2004-2014	2015
Paris	53 870	58 017	19,4	17,5	+8 %	59 179
Créteil	24 650	21 560	7,2	15,9	-13 %	21 550
Versailles	20 380	25 013	8,3	13,9	+23 %	26 588
Île-de-France	98 900	104 590	34,9	16,2	+6 %	107 317
Province	156 680	193 354	64,5	10,8	+23 %	200156

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI SIES

En 10 ans, leur nombre s'est accru de 6 % à l'échelle régionale, une progression un peu plus faible que celle des étudiants français (8 %), et contrastée : alors que les établissements de l'académie de Créteil perdent au total 3000 étudiants étrangers entre 2004 et 2014, ceux des académies de Paris et de Versailles en gagnent respectivement 4000 chacun. La progression est la plus forte dans l'académie de Versailles, seule académie dont les capacités d'accueil à l'université ont progressé de façon significative durant la période (+10 % d'étudiants inscrits au total).

Des étudiants durablement installés dans la région

On peut distinguer différents profils d'étudiants étrangers :

- les jeunes, arrivés en France durant leur scolarité secondaire ou avant, avec leurs parents, et qui poursuivent des études supérieures en France. Il s'agit alors d'une migration familiale initiée par les parents. Ces étudiants représenteraient de 20 à 30 % des étudiants de nationalité étrangère inscrits en Île-de-France³,
- les étudiants en mobilité internationale venus en France pour y accomplir une partie de leur cursus d'étude, assez peu dans le cadre d'un programme de mobilité comme Erasmus (5 %) et le plus souvent hors programme de mobilité (41 %),

¹ Source : Unesco, 2014, Les chiffres clés, Campus France, janvier 2017.

² Une autre source (ministère de l'Intérieur) indique également que la région Île-de-France, qui concentrait 40 % des titres de séjour délivrés pour motif d'étude en 2004, n'en concentrait plus que 34 % en 2014.

³ Dans les universités franciliennes, les étudiants de nationalité étrangère issus du système éducatif français représentent 25 % de l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère. L'enquête Conditions de vie des étudiants, qui renseigne le diplôme présenté pour accéder à l'enseignement supérieur, estime à 36 % la part des étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu un baccalauréat ou un équivalent français du baccalauréat.

- les étudiants venus en France pour y accomplir la totalité de leurs études supérieures, qui représenteraient entre 20 et 30 % de l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère⁴.

Pour une bonne moitié des étudiants de nationalité étrangère, leur séjour en Île-de-France est donc durable. Pour preuve, au recensement de 2013, 43 % seulement des étudiants de nationalité étrangère ont déclaré être arrivés en France depuis moins de 5 ans. La majorité (68 %) envisage de poursuivre leurs études dans la région.

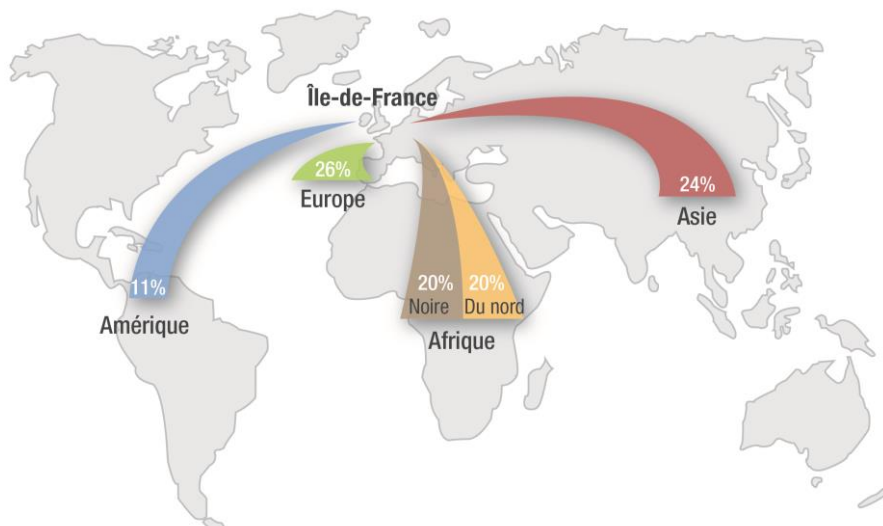
Au cours de la période 2001-2014, environ 20 700 nouveaux titres de séjour ont été délivrés chaque année à des étudiants hors espace économique européen s'inscrivant dans un établissement d'enseignement francilien. Le chiffre de 100 000 étudiants de nationalité étrangère inscrits en 2013 peut sembler élevé au regard de cet indicateur. Il inclue certes les ressortissants de l'espace économique européen dispensés de titre de séjour et les résidents étrangers disposant déjà d'un titre de séjour pour des motifs personnels ou familiaux, mais montre aussi que la durée des études suivies en France est relativement longue, les titres de séjour pouvant être renouvelés pour une période allant jusqu'à 4 ans.

Au niveau national, on estime à 2,7 le nombre moyen d'années passées dans le système universitaire français par les étudiants en mobilité. Cette moyenne recouvre des situations très contrastées : la moitié n'est restée qu'une année, tandis que 5 % sont encore inscrits au bout de huit ans⁵.

Des origines géographiques stables depuis cinq ans

Près de 40 % des étudiants de nationalité étrangère inscrits en Île-de-France viennent d'un pays d'Afrique, à parts égales entre l'Afrique du nord et l'Afrique noire. Les pays européens fournissent le second plus gros contingent d'étudiants (26 %), devant l'Asie (24 %) et l'Amérique (11 %). Cette répartition diffère peu de celle observée dans les autres régions françaises et reste très stable depuis cinq ans.

Répartition par nationalité des étudiants étrangers en 2013



Source : Insee, recensement de la population, 2013

Dans les universités, les étudiants algériens sont les plus représentés (8 503), devant les étudiants marocains (5 147), chinois (4 532) et tunisiens (3 277). Parmi les étudiants originaires d'Europe, les plus nombreux sont les Italiens (3 243) et les Allemands (1 501)⁶.

⁴ Dans l'enquête Conditions de vie des étudiants, plus de la moitié des étudiants de nationalité ont déclaré « résider habituellement en France » et non être en mobilité.

⁵ Le parcours dans le système universitaire français des étudiants étrangers en mobilité internationale, Ophélie Rogel, Diane Marlat et Elisabeth Algava, MENESR DGESIP/DGRI-SIES, Note d'information Enseignement supérieur et recherche n°16.09, décembre 2016.

⁶ Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.

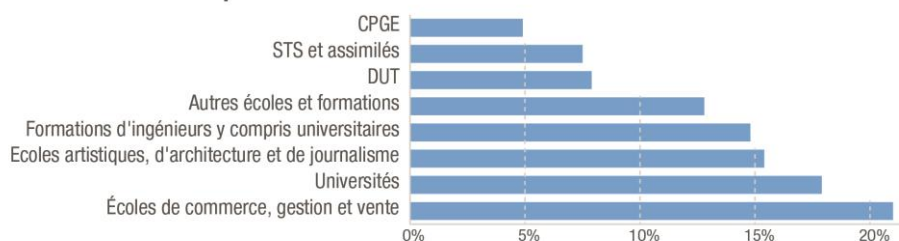
Un choix de filières longues de formation

Le parcours dans le système universitaire français des étudiants étrangers en mobilité internationale a récemment fait l'objet d'une analyse à l'échelle nationale par le ministère de l'Éducation nationale⁷. Elle s'appuie sur l'observation des parcours des étudiants en mobilité internationale inscrits pour la première fois à l'université en 2007. Sur la base d'une méthode dite par « appariements optimaux », 9 classes de parcours ont été identifiées :

- Les « parcours unitaires » concernent les étudiants inscrits une seule année en France. C'est le parcours le plus courant puisqu'il concerne un étudiant étranger mobile sur deux en moyenne, mais 91 % des étudiants d'Amérique du Nord et 75 % des ressortissants de l'Union européenne. La majorité de ces étudiants en programme d'échange repartent poursuivre leur cursus dans un autre pays.
- Les parcours « Master » et « L3-Master » regroupent 19 % des étudiants étrangers en mobilité. Ces parcours durent plus de 3 ans en moyenne. Près des trois quarts repartent diplômés de licence ou de master.
- Le parcours « Doctorat » est le troisième le plus fréquent après le parcours « Master » (13 %). Il regroupe 7 % des étudiants en mobilité majoritairement inscrits en doctorat, et dure au moins 5,5 ans. Les étudiants originaires du Proche et du Moyen Orient sont surreprésentés dans cette classe.
- Le parcours « Licence » regroupe 8 % des étudiants étrangers en mobilité, pour un séjour en France de 3,9 ans en moyenne. Près de sept étudiants sur dix sortent de l'université sans aucun diplôme. Les étudiants originaires d'un pays d'Afrique francophone sont surreprésentés dans cette classe.
- Le parcours « L1-Master » concerne 7 % des étudiants en mobilité. C'est le plus long : 6,3 années en moyenne. Ces étudiants accèdent à l'enseignement supérieur français dès le premier cycle et font l'ensemble de leurs études en France. Les étudiants originaires d'Afrique francophone sont également surreprésentés. La majorité des étudiants quittent l'université avec une licence.
- Enfin, les parcours « DUT », « Formation d'ingénieur » et « Santé » sont plus rares et spécifiques.

La proportion d'étudiants de nationalité étrangère – y compris ceux issus du système éducatif français - varie selon les filières de formation. Elle est la plus forte dans les écoles de commerce et de gestion (21 %), à l'université (18 %) et dans les formations d'ingénieurs (15 %), et beaucoup plus limitée dans les filières courtes de formation, Instituts universitaires de technologie, sections de techniciens supérieurs et classes préparatoires aux grandes écoles.

Part des étudiants de nationalité étrangère dans les différentes filières de l'enseignement supérieur en Île-de-France en 2014-2015



Sources : MENESR - DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, système d'information Scolarité du MEN, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

L'orientation des étudiants de nationalité étrangère dans les différentes filières de l'enseignement supérieur francilien varie selon leur origine géographique. Les étudiants en provenance des pays du Moyen-Orient sont les plus nombreux à se diriger vers l'université (72 %), en particulier en doctorat (16 %), au contraire des étudiants en provenance d'Asie, beaucoup plus représentés dans les écoles de commerce, gestion et vente (13 %) et les écoles artistiques, d'architecture et de journalisme. Les

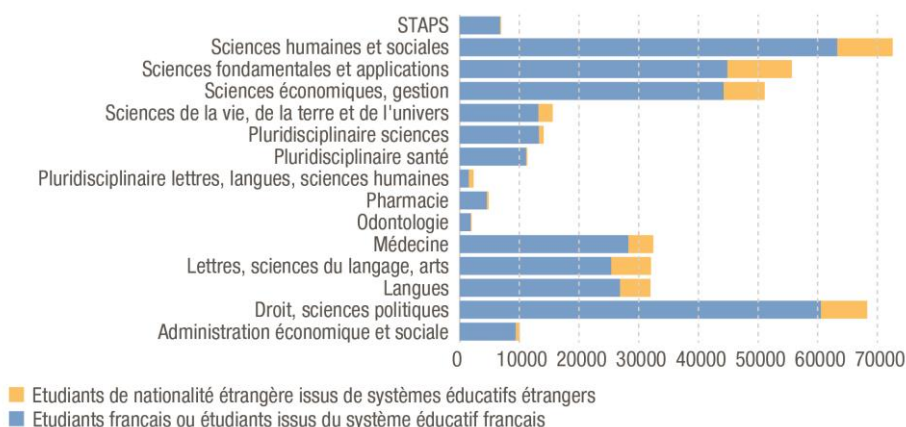
⁷ Ophélie Rogel, Diane Marlat et Elisabeth Algava, Le parcours dans le système universitaire français des étudiants étrangers en mobilité internationale, MENESR DGESIP/DGRI-SIES, Note d'information Enseignement supérieur et recherche n°16.09, décembre 2016.

étudiants originaires du Maghreb s'orientent davantage vers les formations d'ingénieurs et les masters ; ceux originaires d'Afrique noire vers les licences et les sections de techniciens supérieurs.

Au sein des universités, c'est dans les domaines des lettres, langues et sciences humaines que la part d'étudiants de nationalité étrangère issus de systèmes éducatifs étrangers est la plus élevée, en particulier dans les formations pluridisciplinaires (35 %) et en lettres, sciences du langage, arts (21 %). Elle est également forte dans les sciences fondamentales et applications (19 %). A l'inverse, ces étudiants sont sous-représentés en STAPS, dans les formations pluridisciplinaires de santé et de sciences, en administration économique et sociale et en pharmacie.

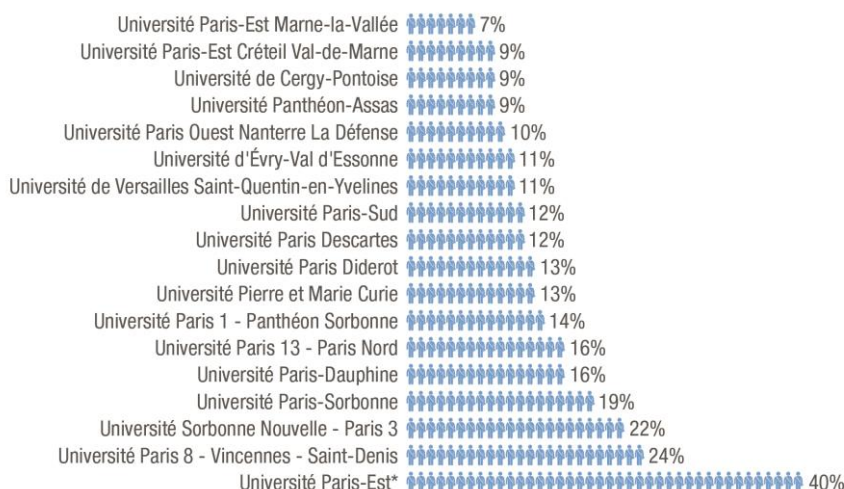
Leur part s'accroît très sensiblement avec le niveau d'études : de 8 % dans le premier cycle (jusqu'à bac + 2), elle passe à 18 % dans le deuxième cycle (de bac + 3 à bac + 5) et 39 % en doctorat. Cette répartition résulte, au moins en partie, des critères appliqués dans la délivrance des visas pour études, qui privilégient les niveaux master et doctorat, ou les filières sélectives de l'enseignement supérieur court (IUT, STS). Du fait du volume d'étudiants concerné, c'est au total 42 % de ces étudiants qui sont inscrits en licence, contre 43 % en master et 13 % en doctorat.

Part des étudiants de nationalité étrangère issus de systèmes éducatifs étrangers dans les universités d'Île-de-France en 2014-2015



Sources : MENESR -DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE

Part des étudiants de nationalité étrangère issus de systèmes éducatifs étrangers dans les universités d'Île-de-France en 2014-2015



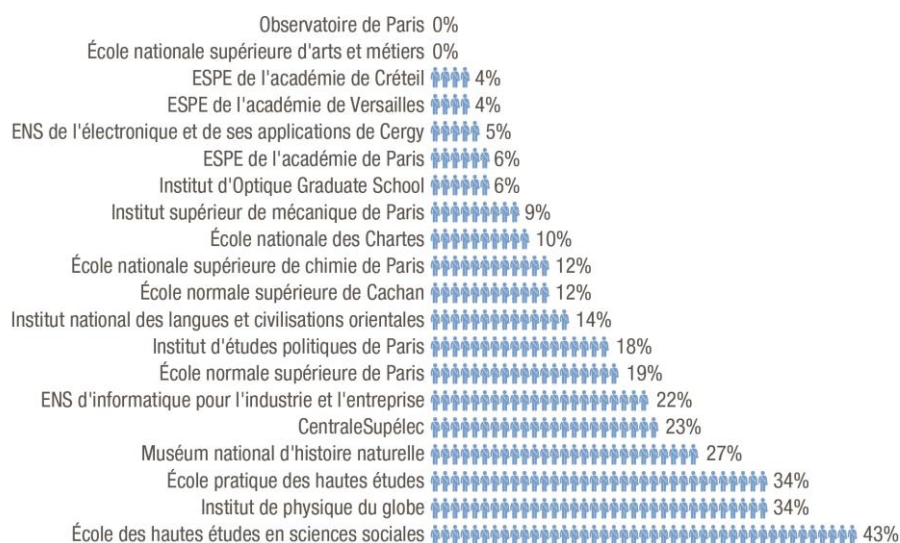
* Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) rassemble tous les doctorants de Paris-Est la Marne-la-Vallée et Paris-Est Créteil

Sources : MENESR -DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE

La proportion d'inscrits de nationalité étrangère issus de systèmes éducatifs étrangers varie sensiblement selon les universités, de 9 % à l'Université Cergy-Pontoise à 24 % à l'Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis et 40 % à la COMUE (communauté d'universités et d'établissements) Paris-Est qui rassemble les doctorants de l'Université Paris Est Marne-la-Vallée et de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Les autres établissements d'enseignement sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sont eux aussi inégalement attractifs. L'école des Hautes Etudes en Sciences Sociales et l'École Pratique des Hautes Etudes comptent plus d'un inscrit sur trois originaire d'un pays étranger.

Part des étudiants de nationalité étrangère issus de systèmes éducatifs étrangers dans les autres établissements sous tutelle du MESR en Île-de-France en 2014-2015



Sources : MENESR - DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE

Plus de la moitié pense trouver son premier emploi en Île-de-France

Interrogés sur leurs projets et perspectives dans l'enquête Conditions de vie, les étudiants de nationalité étrangère apparaissent davantage motivés par les possibilités de développement intellectuel dans leur choix de formation que ne le sont les étudiants français, qui sont aussi davantage représentés dans les filières de l'enseignement supérieur court. L'ambition des étudiants de nationalité étrangère en termes de durée des études est aussi plus élevée : 55 % visent au moins un niveau bac + 6 contre 41 % des étudiants français.

On a vu que plus de deux étudiants de nationalité étrangère sur trois comptent poursuivre leur parcours d'études dans la même région. Ils ne sont que 29 % à penser poursuivre leurs études dans un autre pays, une proportion à peine supérieure à celle observée parmi les étudiants français (26 %). En outre, plus de la moitié (57 %) pensent trouver leur premier emploi en restant dans leur région d'études, soit la même proportion que celle observée parmi les étudiants français⁸. De ce point de vue, l'Île-de-France apparaît plus attrayante que les autres régions, en moyenne, auprès des étudiants étrangers. Pourtant, un tiers seulement des étudiants de nationalité étrangère évalue positivement ses chances d'insertion professionnelle en France à l'issue de sa formation, alors que c'est le cas de 52 % des étudiants français. Ils sont plus optimistes, en revanche, sur leurs chances d'insertion professionnelle à l'étranger (55 % d'évaluations positives).

⁸ Selon une étude du ministère de l'Intérieur, portant sur les étrangers entrés comme étudiants en 2004, environ un tiers semble s'être installé durablement en France fin 2012. Ils sont mariés, ont trouvé un emploi ou détiennent encore un titre de séjour « étudiant ».

Des étudiants davantage demandeurs d'accompagnement

Comme dans les autres régions, les étudiants étrangers inscrits en Île-de-France sont un peu plus nombreux que les étudiants français à utiliser les services proposés par les CROUS ou les établissements : ils sont plus nombreux à manger au restaurant universitaire ou à la cafétéria du CROUS, fréquentent davantage les bibliothèques, les services de santé et les équipements ou activités culturelles au sein de leur établissement.

En revanche, ils participent moins à des soirées étudiantes festives ou culturelles et sont moins nombreux à adhérer à une association. De fait, ils sont proportionnellement moins nombreux à éprouver le sentiment d'être pleinement intégrés au groupe d'étudiants de leur formation (40 % seulement le sont), ou à la vie de leur établissement (25 %). Environ un sur trois déclare d'être senti seul ou isolé au cours des 7 derniers jours, contre 21 % des étudiants français.

En ce qui concerne l'accompagnement dans les études par le personnel administratif et enseignant de l'établissement, le taux de satisfaction des étudiants étrangers est faible (31 %) mais diffère peu de celui des étudiants français.

Les services rendus aux étudiants

	Etudiants français	Etudiants étrangers
Mange au RU ou à la cafèt' du CROUS	42 %	60 %
Utilise des équipements ou un centre sportifs	24 %	21 %
Utilise des équipements ou activités culturels	14 %	17 %
Utilise des services de santé (centre de santé, infirmerie, SUMPSS)	11 %	18 %
Utilise des bibliothèques	78 %	90 %
A participé à ...		
... une ou des soirée(s) étudiante(s) festive(s), culturelle(s), réunion(s) d'association ?	40 %	32 %
... un ou des évènement(s) culturel(s) sur le site de l'établissement en journée	35 %	31 %

	Etudiants français	Etudiants étrangers
% d'étudiants satisfaits de l'accompagnement dans les études par le personnel administratif et enseignant de l'établissement	32 %	31 %
Se sent pleinement intégré au groupe d'étudiants de sa formation	62 %	40 %
Se sent pleinement intégré à la vie de l'établissement	32 %	25 %
S'est senti seul ou isolé au cours des 7 derniers jours	21 %	35 %

Source : Observatoire de la Vie Etudiante, Enquête Conditions de vie des étudiants, 2013.

Des difficultés à trouver un logement indépendant

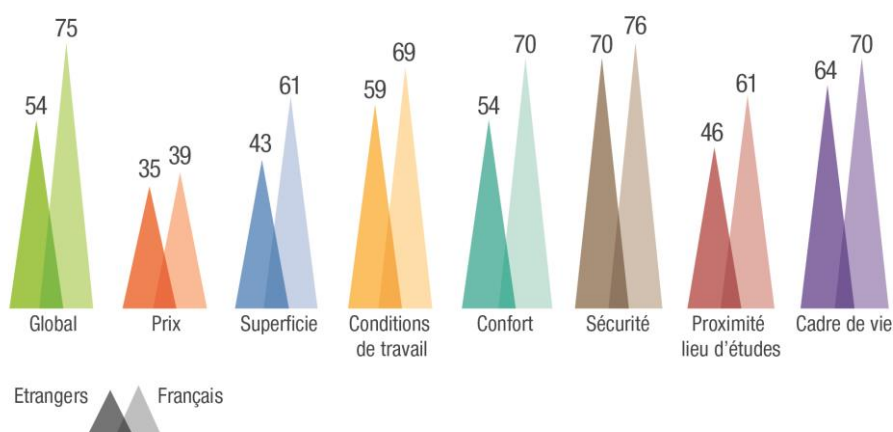
Les étudiants de nationalité étrangère qui ne vivent pas chez leurs parents sont locataires (38 %), colataires (23 %), logés en résidence étudiante (13 %) ou dans une autre situation : hébergés par un autre membre de la famille ou par un ami, en sous-location, propriétaires ... Par comparaison avec les étudiants français décohabitants, ils sont plus souvent en colocation ou dans une autre situation. La colocation, sans être forcément plus avantageuse financièrement, permet surtout à ces étudiants de construire des relations sociales à leur arrivée dans la région. La loi Alur sur le logement de 2013

a facilité son développement dans le parc locatif, tandis que le Conseil régional s'est engagé dans le soutien aux opérations de colocation de grands logements dans le parc social en 2011.

Trouver un logement indépendant en Île-de-France est cependant plus long pour les étudiants de nationalité étrangère que pour leurs homologues français : 25 % l'ont cherché activement pendant au moins deux mois et 52 % pendant au moins un mois. La durée de recherche active apparaît nettement plus élevée en Île-de-France que dans les autres régions, quelle que soit la nationalité des étudiants ; mais les étudiants étrangers semblent rencontrer davantage de difficultés. Parmi les occupants d'un logement indépendant, 46 % ont déclaré des difficultés à trouver un cautionnement ou une garantie, contre 14 % seulement des étudiants français. La Clé, dispositif de caution locative proposé par l'Etat, expérimenté pour la première fois en 2013, n'est accessible aux étudiants de nationalité étrangère que lorsqu'ils sont doctorants. De même, les logements gérés par la Cité internationale et par les CROUS ne sont mis à disposition des étudiants étrangers ne rentrant pas dans les critères sociaux d'admission, que sous certaines conditions de statut (être boursier du gouvernement français par exemple ou inscrit dans un programme d'échange), de niveau d'étude, et parfois sous réserve des places disponibles au moment de la demande. Les étudiants en mobilité individuelle rentrent en concurrence avec les étudiants boursiers français pour une offre de logements étudiants sociaux encore très insuffisante en Île-de-France.

Globalement, les étudiants de nationalité étrangère sont moins satisfaits de leur logement que les étudiants français. Ceux ne résidant pas chez leur(s) parent(s) ne sont que 54 % à être satisfaits en général, contre 75 % des étudiants français. S'ils se rejoignent sur la faible satisfaction concernant le prix mensuel de leur logement, les étudiants étrangers sont moins satisfaits que les français de la superficie de leur logement, de son confort et de sa proximité avec le lieu d'études. De fait, leur difficulté accrue à trouver un logement semble les conduire à s'éloigner, plus que les étudiants français occupant un logement autonome, de leur établissement d'enseignement. Ils sont alors contraints à des trajets quotidiens plus longs : seuls 22 % y consacrent moins d'une demi-heure contre 32 % des étudiants français logés de façon indépendante, et 51 % entre une demi-heure et une heure contre 41 % des étudiants français logés de façon indépendante.

Part des étudiants décohabitants satisfaits de leur logement (en %)

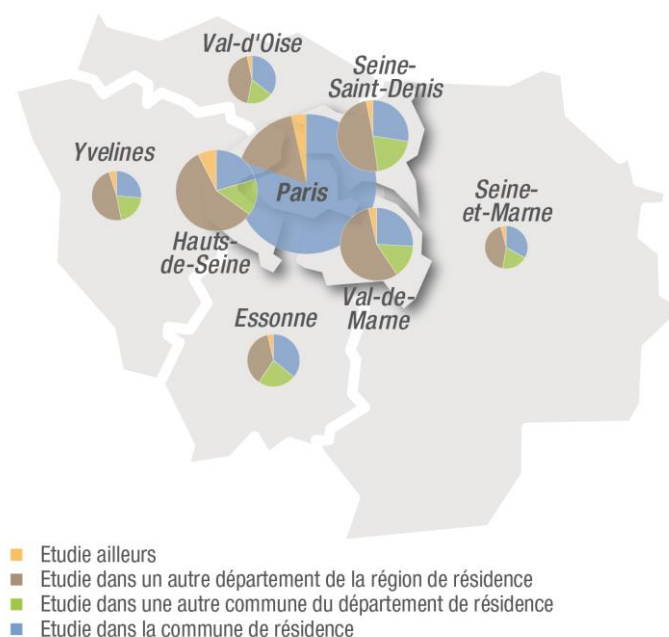


Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants de 2013

Un accès à la capitale inégal selon l'origine

Au recensement de 2013, 42 % des étudiants de nationalité étrangère résidaient à Paris, 31 % dans un département de l'ouest parisien (Val d'Oise, Yvelines, Hauts-de-Seine ou Essonne) et 27 % dans un département de l'est parisien (Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne ou Val-de-Marne). Les plus nombreux à habiter la capitale sont les étudiants originaires d'Amérique (61 %) et d'Europe (54 %), au contraire des étudiants originaires d'Afrique noire (19 %) ou d'Afrique du Nord (36 %). Ces derniers sont sur-représentés en Seine-Saint-Denis. Les étudiants de nationalité étrangère résidant dans un département de la petite couronne sont une minorité à étudier dans le même département : beaucoup étudient à Paris sans pouvoir s'y loger.

Lieu de résidence et lieu d'étude des étudiants de nationalité étrangère en Île-de-France en 2013



Source : Insee, recensement de la population, 2013

La majorité des étudiants étrangers exerce aussi une activité rémunérée

Interrogés dans l'enquête Conditions de vie, 56 % des étudiants de nationalité étrangère ont déclaré exercer une activité rémunérée durant l'année universitaire, que ce soit toute l'année (29 %) ou de manière occasionnelle (27 %). Cette activité est durable pour un étudiant sur trois puisqu'elle les occupe plus de 6 mois par an ; 46 % exercent cette activité au moins à mi-temps. Pour 42 % des étudiants de nationalité étrangère, elle est jugée indispensable pour vivre. Les résultats de l'enquête montrent que ces étudiants travaillent plus souvent et plus durablement que les étudiants français, et plus souvent par nécessité. Ces écarts sont en partie liés à l'âge et à l'avancement dans les études : la part d'étudiants actifs augmente en effet avec le niveau d'études, et nombre d'étudiants étrangers arrivent dans la région au niveau master ou doctorat. Ils sont également liés à l'obligation légale faite aux étudiants bénéficiaires d'un visa de justifier de ressources suffisantes. Les étudiants de nationalité étrangère issus de systèmes éducatifs étrangers ont plus souvent que leurs homologues français à faire face à des dépenses de logement puisqu'ils sont en majorité logés de manière autonome. Parmi les étudiants de nationalité étrangère n'ayant pas déclaré d'activité rémunérée, 17 % souhaitaient travailler mais n'ont pas trouvé d'emploi.

Les étudiants de nationalité étrangère font aussi plus souvent état de difficultés financières : ils ont plus fréquemment demandé une aide à leur famille ou amis, ou sollicité une aide sociale exceptionnelle, ou se sont plus fréquemment mis à travailler ou à travailler davantage pour boucler leur budget ou faire face à des imprévus.

Entre les deux recensements de 2008 et 2013, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère se déclarant au chômage a doublé de 7 à 14 % en Île-de-France. Au total, 46 % se sont déclarés à la fois étudiants et actifs dans la région⁹, contre seulement 35 % dans les autres régions françaises.

⁹ L'écart avec les résultats de l'enquête Conditions de vie des étudiants s'explique par la formulation de la question, qui porte sur la situation de l'étudiant à la date du recensement dans un cas, et depuis la rentrée universitaire dans l'enquête Conditions de vie des étudiants. La probabilité d'avoir travaillé depuis la rentrée est logiquement plus élevée.

L'activité rémunérée des étudiants étrangers en Île-de-France en 2013

En % des étudiants	Etudiants de nationalité étrangère	Etudiants français
Depuis la rentrée 2012, avez-vous eu une ou plusieurs activité(s) rémunérée(s) ?		
*Oui, j'ai une activité rémunérée durant toute l'année	29 %	26 %
*Oui, j'ai une activité rémunérée occasionnelle durant l'année universitaire (y compris les stages rémunérés)	27 %	21 %
*Non, je n'ai pas eu d'activité rémunérée depuis le début de l'année universitaire	44 %	53 %
Au total, votre (vos) activité(s) rémunérée(s) vous occupe(nt)-elle(s) ...		
*Plus de 6 mois par an	33 %	26 %
*De 3 à 6 mois par an	14 %	11 %
*Moins de 3 mois par an	8 %	14 %
Au total, vous exercez cette (ces) activité(s) rémunérée(s) ...		
*A temps plein	13 %	14 %
*Au moins à mi-temps	23 %	10 %
*Moins d'un mi-temps	10 %	12 %
*Occasionnellement	9 %	14 %
Concernant votre (vos) activité(s) rémunérée(s), dans quelle mesure les propositions suivantes correspondent-elles à votre situation :		
*Elle(s) m'est (me sont) indispensable(s) pour vivre	42 %	23 %
*Elle(s) me permet(tent) d'améliorer mon niveau de vie	34 %	38 %
*Elle(s) m'assure(nt) l'indépendance à l'égard de mes parents	34 %	68 %
*Elle(s) me permet(tent) d'acquérir une expérience professionnelle	26 %	34 %
*Je travaille parce que j'ai du temps libre	6 %	10 %

Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants de 2013

Pour une région attractive et accueillante

L'Île-de-France constitue la région française la plus attractive auprès des étudiants étrangers avec plus de 100 000 inscrits durant l'année 2014-2015. Parmi eux, 55 % étudient à Paris et 42 % y résident. Ces chiffres confirment l'attrait de la ville capitale, classée ville préférée des étudiants depuis 2014 dans le classement international des meilleures villes étudiantes¹⁰. Ils témoignent aussi des efforts réalisés par les principaux établissements d'enseignement pour se faire connaître et apprécier par les étudiants en quête de mobilité. Une récente étude menée à la demande de Campus France fait ainsi état des progrès réalisés par les universités françaises en matière de stratégie numérique pour leur développement à l'international. Site internet dédié à l'Université d'Evry Val d'Essonne, interface internet en 6 langues étrangères à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, cédéthèque des enseignants chercheurs de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ... des efforts importants sont menés à différentes échelles pour valoriser la qualité de la formation et de la recherche dans les établissements franciliens, dans un contexte très concurrentiel¹¹.

Les étudiants de nationalité étrangère recensés dans les établissements franciliens représentent un public assez composite : immigrés ayant accompli au moins une partie de leur scolarité secondaire en France et qui résident en fait chez leurs parents, étudiants en mobilité relativement brève dans le cadre d'un programme d'échanges, et le plus souvent étudiants inscrits hors programmes d'échanges pour une durée plus longue. En moyenne, ces étudiants sont durablement installés dans la région : 68 % envisagent d'y poursuivre leur parcours d'études et 57 % d'y trouver leur premier emploi¹². Ils se montrent plus ambitieux que leurs homologues français dans le niveau de diplôme à atteindre.

Pour autant, ils rencontrent des difficultés dans le déroulement de leurs études. Trouver un logement indépendant constitue un premier obstacle plus difficile à franchir que dans les autres régions du fait de la rareté relative des résidences étudiantes sociales et des coûts élevés des logements du secteur locatif privé. Une majorité d'étudiants de nationalité étrangère exerce une activité rémunérée en parallèle à ses études, souvent jugée indispensable pour équilibrer son budget. Ils font aussi plus souvent état de difficultés financières que leurs homologues français. Ces constats rejoignent ceux établis par Campus France à l'échelle du pays tout entier. Le dernier baromètre publié indique que si la grande majorité des étudiants sont satisfaits ou très satisfaits de leur séjour en France, ils se montrent plus critiques en ce qui concerne le coût du logement, les procédures administratives, et la possibilité de travailler en France à l'issue des études (52 % d'insatisfaits). L'offre de logement et le coût de la vie sont également pointés (46 % d'insatisfaits)¹³.

¹⁰ QS Best Student Cities Ranking.

¹¹ Les sites Internet des universités françaises : comment sont accueillis et informés les étudiants étrangers ? Les Notes de Campus France n°51, juillet 2016.

¹² Campus France estime à 28 mois la durée moyenne passée en France par les étudiants étrangers choisissant la France pour poursuivre leurs études, en un ou plusieurs séjours. Source : Au-delà de l'influence : l'apport économique des étudiants étrangers en France, Les Notes de Campus France n°45, novembre 2014.

¹³ Image et attractivité de la France auprès des étudiants étrangers, principaux résultats du baromètre Campus France, Les Notes de Campus France n°42, janvier 2014.

Annexes

Bibliographie sommaire

Les étudiants étrangers, des trajectoires spécifiques ? Catherine Agulhon, Ridha Ennafaa, in Les vies étudiantes, Tendances et inégalités, sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van De Velde, Élise Verley, Observatoire national de la vie étudiante (OVE), La Documentation française, 2016.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, MENESR, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Edition 2016.

Le parcours dans le système universitaire français des étudiants étrangers en mobilité internationale, Ophélie Rogel, Diane Marlat et Elisabeth Algava, MENESR DGESIP/DGRI-SIES, Note d'information Enseignement supérieur et recherche n°16.09, décembre 2016.

Les sites Internet des universités françaises : comment sont accueillis et informés les étudiants étrangers ? Mathieu Oui, Les notes Campus France n°51, juillet 2016.

L'Île-de-France, capitale des étudiants et des diplômés du supérieur, Céline Calvier, Lynda Pichard, Insee Analyses Île-de-France n°19, juin 2015.

Famille et études, principaux motifs d'immigration étrangère en Île-de-France, Mariette Sagot, Institut d'aménagement et d'urbanisme île-de-France, Note rapide n°676, mars 2015.

Image et attractivité de la France auprès des étudiants étrangers, principaux résultats du baromètre Campus France, TNS Sofres, Les notes Campus France n°42, janvier 2014.

Le recensement de la population de l'Insee

L'Insee considère comme étudiant tout individu inscrit dans un établissement d'enseignement post-secondaire, relevant ou non de l'enseignement supérieur. Sont donc comptabilisées parmi les étudiants toutes les personnes déjà titulaires d'un diplôme au moins équivalent au baccalauréat qui se déclarent inscrites dans un établissement d'enseignement.

Les enquêtes du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Ces enquêtes prennent en compte l'ensemble des étudiants inscrits dans une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte : enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage. Les étudiants se déclarant de nationalité étrangère dans les différentes enquêtes incluent ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il n'est possible de distinguer ceux qui ne sont pas titulaires du baccalauréat que pour les universités.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES/MNESR-DEPP, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Les enquêtes Conditions de vie des étudiants de l'Observatoire de la vie étudiante

Depuis le début des années 1990, la connaissance des étudiants et de leur mode de vie a beaucoup progressé grâce à la réalisation d'une enquête nationale auprès d'un échantillon représentatif des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français. Mise en œuvre tous les trois ans par l'Observatoire de la Vie Etudiante, cette enquête aborde de multiples aspects de la vie étudiante : le parcours d'études, les conditions d'études, la mobilité internationale, les temps libres, le travail rémunéré, le logement, les ressources et les dépenses, la santé, l'alimentation, les parents et les proches.

Méthodologie des enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante

Champ de l'enquête

- Universités publiques et privées, hors élèves ingénieurs universitaires,
- Sections de Techniciens Supérieurs (STS) du secteur public,
- Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) du secteur public,
- Ecoles d'ingénieurs publiques et privées,
- Ecoles de management reconnues par l'Etat (commerce, gestion, vente),
- Ecoles de la culture (écoles d'art et écoles d'architecture) sous tutelle du ministère de la culture et de la communication.

Ce champ couvre plus de 80 % de l'ensemble des inscrits dans l'enseignement supérieur.

Echantillonnage et passation de l'enquête

Depuis l'enquête de 2013, l'échantillonnage est réalisé par taille de l'établissement ou de la filière universitaire et par type d'établissement. Il varie de 1/12 pour les plus grands à 1/3 pour les plus petits. Pour les STS et les CPGE, ce sont des classes et non des élèves qui sont tirés au sort (1/10^{ème} des classes). Le taux de réponse s'établit à 21 % tous établissements confondus.

Au total, 9151 étudiants inscrits dans un établissement supérieur francilien ont répondu à l'enquête.

Pondération

Pour garantir une représentativité des résultats, les données brutes sont pondérées en référence aux données centralisées par les services statistiques des ministères de tutelle sur les inscriptions effectives dans les établissements. Un redressement a été réalisé pour chacun des types d'établissements. Les variables prises en compte portent sur la région de d'études, l'âge, le sexe, la filière, le niveau d'études, le type de baccalauréat et la nationalité.

La mesure des entrées sur le territoire français

Depuis 2003, les ressortissants de l'Espace économique européen (EEE) et de la Confédération suisse ne sont plus soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour pour séjourner ou travailler en France. L'EEE comprend en 2014 les 27 pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechstentein et la Norvège.

Les ressortissants étrangers issus de pays tiers sont soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour pour résider régulièrement en France. Ces titres sont délivrés en préfecture et centralisés par l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France, mise en place en 1993 par le ministère de l'Intérieur.

Depuis 2009, des visas de long séjour valant titre de séjour sont délivrés par les consulats étrangers et intégrés dans l'application. Chaque année, un dénombrement des premiers titres de séjour délivrés permet d'estimer les entrées sur le territoire selon le motif d'entrée. Les renouvellements ou changements de titre, sauf si une période de plus d'un an s'est écoulée depuis la fin de validité du titre, ne sont pas pris en compte.

Suivre des études supérieures en France : les différentes procédures¹⁴

Les procédures diffèrent selon la nationalité des étudiants, le type d'établissement et le niveau de formation visé.

Ressortissants européens

Les ressortissants d'un pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, d'Andorre ou de Suisse ne sont soumis à aucune procédure particulière et peuvent prendre directement contact avec le ou les établissements de leur choix au-delà de la première année d'étude.

Le recours au dispositif d'inscription en ligne « Admission post-bac » est obligatoire pour entrer en 1^{ère} année dans un établissement, quelle que soit la nationalité de l'étudiant.

Les visas étudiants (visas de long séjour valant titre de séjour)

Ce visa est accordé aux autres étudiants étrangers désirant poursuivre leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur français, à l'exception des ressortissants algériens, régis par un texte particulier.

Critères d'appréciation et durée de validité

Les critères d'instruction « académiques » ont été précisés par une circulaire interministérielle (Intérieur, Affaires étrangères, Enseignement supérieur et Recherche), le 27 janvier 2006.

Doivent être pris en compte notamment des critères généraux, comme les chances de voir leur projet de formation en France déboucher sur un « parcours de réussite professionnel », la possible contribution du projet au développement économique et social du pays d'origine ou l'intérêt de la France et de sa coopération avec le pays concerné.

Des critères spécifiques sont néanmoins précisés :

Critère 1 : niveau atteint par les candidats dans leur cursus universitaire, avec une priorité pour les étudiants susceptibles d'intégrer un master ou un doctorat, les titulaires d'un baccalauréat français, les étudiants admis en classe préparatoire et ceux admis dans les filières sélectives de l'enseignement court (IUT, STS).

Critère 2 : qualité du cursus antérieur, estimé sur la base de « toute information propre à éclairer leur décision autonome de pré-inscription grâce à des indications relatives à la valeur des établissements et des cursus suivis par les candidats », à la fiabilité de ces informations, ainsi qu'à la cohérence du projet de mobilité avec le cursus antérieur.

Critère 3 : cadre institutionnel du projet de mobilité, avec une priorité donnée aux candidats entrant dans le cadre d'un accord de coopération entre établissements français et nationaux, aux étudiants boursiers du gouvernement français et aux étudiants ayant suivi sur place avec succès des formations diplômantes associant ou délivrées par un établissement français.

Critère 4 : compétences linguistiques, avec le contrôle du niveau de maîtrise du français des candidats, sans exclure ceux qui révèlent un potentiel académique important.

D'autres critères non spécifiques à l'instruction du visa étudiant sont mentionnés, parmi lesquels figure la justification de ressources suffisantes durant le séjour. Le minimum à justifier dans le cas d'un étudiant est équivalent au montant de l'allocation mensuelle de base versée aux boursiers du gouvernement français, soit environ 615 euros. Les consulats sont souverains pour l'appréciation de ces dispositions.

La durée de validité normale du visa étudiant est d'un an. Les étudiants peuvent ensuite demander l'attribution d'un titre de séjour pluriannuel couvrant la totalité des études à venir dans la limite de 4 ans. Chaque année, les résultats de l'étudiant et ses moyens d'existence font l'objet d'un contrôle administratif.

Pays à procédure « Etudes en France »

La procédure est obligatoire dans les 37 pays suivants : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, Sénégal, Russie, Syrie, Taiwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam.

Elle débute par la constitution d'un dossier électronique personnel à partir d'une plateforme dématérialisée, à laquelle ont accès :

- l'Espace Campus France du pays concerné, chargé de faciliter le passage des tests de langue, d'authentifier les diplômes et organiser un entretien relatif au projet personnel de l'étudiant,
- le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade, chargé de donner un avis sur le projet d'étude,
- les établissements d'enseignement supérieur sollicités adhérents à la convention « Etudes en France », chargés de sélectionner les candidats,
- le service consulaire, chargé de délivrer le visa étudiant.

Le recours au dispositif d'inscription en ligne « Admission post-bac » est obligatoire pour entrer en 1^{ère} année dans un établissement autre qu'une université ou un IUT.

¹⁴ Source : www.campusfrance.org

Autres pays

Pour les inscriptions en 1^{ère} et 2^{ème} années de licence à l'université, en 1^{ère} année commune aux études de santé ou en 1^{ère} année dans une école nationale d'architecture, une demande d'admission préalable doit être effectuée auprès de l'ambassade de France du pays de résidence. Dans les autres cas, l'étudiant prend directement contact avec le ou les établissements de son choix en vue d'obtenir un certificat de pré-inscription, à joindre obligatoirement à sa demande de visa étudiant.

Le recours au dispositif d'inscription en ligne « Admission post-bac » est obligatoire pour entrer en 1^{ère} année dans tous les autres établissements.

Les visas « scientifiques-chercheurs » (visas de long séjour valant titre de séjour)

Ces visas sont délivrés aux titulaires d'un diplôme au moins équivalent au master, venant en France pour mener des travaux de recherche ou dispenser un enseignement de niveau universitaire dans le cadre d'un contrat de travail (contrat doctoral, convention industrielle de formation par la recherche, etc). Un document administratif, la convention d'accueil, est établi par l'employeur et justifie le motif du séjour, les ressources, l'hébergement et la couverture médicale du doctorant¹⁵.

La durée de validité du visa est d'un an ; une carte de séjour peut-être ensuite accordée pour tenir compte de la durée prévue des travaux de recherche, dans la limite de 4 ans.

¹⁵ Sont dispensés de convention d'accueil : les ressortissants de l'Union européenne, de la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, ainsi que les doctorants algériens et roumains.



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME



L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49